

## Postulat - Des alternatives locales et écologiques au béton

Monsieur le président,  
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,  
Chères et chers collègues.

Le béton est le matériau de construction le plus utilisé dans le monde, et son emploi est largement répandu dans nos contrées. Ce mélange de ciment, de granulats et d'eau est produit en grandes quantités dans notre pays.

Or la fabrication de ciment, composante essentielle du béton, a un impact majeur sur l'environnement. Que ce soit au niveau paysager, par l'extraction grandes quantités de roches calcaires au détriment d'espaces naturels parfois de grande valeur, ou au niveau climatique, car sa production émet des quantités colossales de gaz à effet de serre. Ainsi, selon l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre du Canton de Vaud (2017), la cimenterie d'Eclépens est responsable à elle seule de 6.4% des émissions de CO<sub>2</sub> cantonales.

À l'heure de l'urgence climatique et de la chute drastique de la biodiversité, il semble urgent de limiter la consommation de ciment et de béton au strict minimum, et d'employer partout où cela est possible des alternatives écologiques. En effet, celles-ci existent, sont pourvoyeuses d'emploi et soutiennent l'économie locale. Il s'agit maintenant de mettre en place des incitations, législatives/légales, financières pour le développement de ces filières.

Il y a le bois, abondant dans nos régions, qui permet aussi de stocker du carbone, à hauteur d'environ 0.9 tonnes de carbone séquestrés par tonne de bois produite.

Il y a aussi le recyclage des matériaux de construction, le pisé, à base de terre crue, ou encore l'utilisation de la paille.

Or toutes ces solutions sont trop peu utilisées dans la construction, et le recours au béton semble une évidence « facile » pour de trop nombreux acteurs.

Les communes ont un devoir d'exemplarité en matière d'écologie, et jouissent d'une certaine marge de manœuvre en la matière, en tant que maîtres d'ouvrage de nombreux bâtiments, mais aussi via les compétences que la loi leur octroie en matière de constructions sur leur territoire.

Par ce postulat, nous demandons donc à la Municipalité d'étudier les instruments à mettre en place afin de :

- Recourir systématiquement à des alternatives au béton lorsque cela est possible dans les rénovations ou constructions de bâtiments communaux.
- Octroyer plus facilement des dérogations au nombre de places de stationnement en cas de prise de mesures suffisantes pour favoriser la mobilité douce au sein d'une nouvelle construction.
- Mettre à disposition des propriétaires et promoteurs des informations sur les alternatives au béton dans la construction.

Je souhaite que ce postulat soit transmis à une commission ad hoc pour examen.

Elise Kaiser  
Les Vert.e.s